



REGATE DES HARENGS 2020

14 ET 15 NOVEMBRE 2020

AVIS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 3.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, (RCV 2017-2020)
- 3.2. Les règlements fédéraux,
- 3.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV
- 3.4. Les règles de jauge Osiris Habitable 2020
- 3.5. Les règles de classe monotype si elles s'appliquent

2. PUBLICITE [DP]

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V., les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.8. La régata est ouverte à tous les voiliers monocoques :

- selon la jauge Osiris Habitable
- en règle avec leur autorité nationale

Sauf dérogation de sa part, le comité d'organisation n'acceptera aucun certificat modifié le jour de la régata.

L'identification du voilier sous forme de Numéro doit figurer dans sa grand-voile

- 3.9. L'équipage d'un voilier doit être constitué au minimum d'un skipper et d'un équipier. Le voilier doit être en conformité avec les règles de classe et ou de jauge dont il dépend.
- 3.10. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Cercle de la Voile de Dieppe, accompagné des frais d'inscription requis, ou directement via le site internet du CVD dont l'adresse figure en bas de page
- 3.11. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide pour 2020

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage, 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

Avec le soutien de :





REGATE DES HARENGS 2020

14 ET 15 NOVEMBRE

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « loisir » valide pour 2020 accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - les non licenciés, une licence journalière pour les 14 et 15 novembre 2020 accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge-Osiris valide pour la régata
- 3.12. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge Osiris valide pour la régata
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROIT A PAYER

- Les droits requis sont de 20 € par voilier.
- Il n'y a pas de droits à payer pour le programme à terre.
Les manifestations à terre, repas des Harengs et petit déjeuner étant annulées, par les limitations imposées par les décrets nationaux et/ou préfectoraux dans le cadre de la période du COVID-19

5. PROGRAMME

Samedi 14 Novembre

Finalisation des Inscriptions : jusqu'à 11H30
Briefing : 12H00 : 1 représentant par voilier
MAD sur l'eau : 13H15, avec courses à suivre
Retour à Terre : 17H00 (couché de soleil 17H12)
Repas des Harengs : ~~à partir de 20H00~~ : annulé

Dimanche 15 Novembre

Petit déjeuner : ~~08H30~~ : annulé
riefing : 09H30 : 1 représentant par voilier



REGATE DES HARENGS 2020

14 ET 15 NOVEMBRE

MAD sur l'eau : 10H30, avec courses à suivre
Retour à Terre : 16H00 (couché de soleil 17H11)
Proclamation des résultats : 17H30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course type voilier Habitable seront disponibles à l'inscription et affichées.
Les parcours et autres annexes seront affichés et remis lors de chaque épreuve.

7. LE PARCOURS

Zone potentielle de course : Au large de Dieppe
Les parcours seront transmis lors de chaque briefing

8. SYSTEME DE PENALITE

- 8.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 8.2. Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT ET DEFINITION DES FLOTTES

- 9.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué.
- 9.2. Les autres courses sont intégrées aux classements sous les règles suivantes :
 - L'épreuve est validée si au moins 1 courses sont courues.
 - Si au moins 3 courses sont courues, le plus mauvais résultat sera retiré
 - Si au moins 6 courses sont courues, les deux plus mauvais résultats seront retirés.
 - Toutes les courses d'une épreuve sont à coefficient 1
- 9.3. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de l'annexe A des RCV.
- 9.4. Le classement officiel sera le classement en temps compensé, par addition des points de chaque course
- 9.5. Les flottes seront réparties de la manière suivante :
 - Flotte 1 : Bateaux de toutes les classe sauf classe L avec un coefficient Osiris > 17 brut
 - Flotte 2 : Bateaux de toutes les classe sauf classe L avec un coefficient Osiris <= 17 brut
 - Flotte 3 : Bateaux de la classe L (sportboat)
 - Flotte 4 : Grand-Surprise

Pour être validée, une flotte doit être constituée d'au moins 5 bateaux. Dans le cas où ce quota ne serait pas atteint pour une flotte un regroupement de flottes sera mis en application.



REGATE DES HARENGS 2020

14 ET 15 NOVEMBRE

10. PLACE AU PORT

Des places seront disponibles sur les pontons visiteurs. Pour les Clubs extérieurs, la gratuité de la place sera proposée du Samedi de la semaine avant l'épreuve au Samedi de la semaine suivante après l'épreuve.

Bureau du port de plaisance ; tel : 02 35 40 19 79 ou VHF canal 9

11. AIDE EXTERIEURE- COMMUNICATION- SORTIE D'EAU [DP]

Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. SECURITE

12.1. Équipement du Navire :

- Il doit être conforme à minima aux besoins de la Division 240 pour un éloignement à plus de 2 milles et à moins de six milles.
- Dans tous les cas la présence d'au moins une VHF à bord est obligatoire.
-

12.2. Équipement des concurrents.

- Pour la catégorie de voiliers dite « Sport-Boat », catégorie « L » le port de la Brassières de sécurité est obligatoire.
- Pour les autres catégories, sauf obligation par envoi du pavillon Y par le comité de course, le port de la brassière de sécurité n'est pas obligatoire mais vivement conseillé.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. PRIX

A discrétion de l'organisation



REGATE DES HARENGS 2020

14 ET 15 NOVEMBRE

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : le C.V.D club organisateur, responsable technique et sportif de l'épreuve, dont les coordonnées figurent en pied de page.

La fiche d'inscription est en annexe à ce document.

16. ARBITRES

Président Comité de Course : Stéphane Dolidier

Comité de Course Adjoint : à définir

Président du Jury : Patrick Villette



REGATE DES HARENGS 2020

14 ET 15 NOVEMBRE

Annexe « PRESCRIPTIONS » FFVoile Prescriptions to RRS 2017 – 2020 Applying to foreign competitors

RRS 62 REDRESS

FFVoile Prescription: For the events of the Fédération Française de Voile, the equipment inspection committee or measurement committee is composed of the event measurer and the equipment inspectors, if any. For purposes of rule 60.2, the event measurer and the equipment inspectors are included in the race committee.

RRS 64.3 DECISIONS ON PROTESTS CONCERNING CLASS RULES

FFVoile Prescription (*): The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 DAMAGES

FFVoile Prescription (*): Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury

RRS 70. 5 APPEALS AND REQUESTS TO A NATIONAL AUTHORITY

FFVoile Prescription (*): In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 COMPLIANCE WITH CLASS RULES; CERTIFICATES

FFVoile Prescription (*): The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RCV 86.3 CHANGES TO THE RACING RULES

FFVoile Prescription (*): An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 NATIONAL PRESCRIPTIONS

FFVoile Prescription (*): Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).



REGATE DES HARENGS 2020 14 ET 15 NOVEMBRE

FICHE D'INSCRIPTION

BATEAU :

Nom affaires maritimes :

Type de bateau : Longueur H.T. :

Couleur de coque : Tirant d'eau :

Nom du bateau pour la course :

N° de voile : Couleur de voile :

V.H.F. (obligatoire) : Fixe Portable

Coef Osiris brut : Coef Osiris Net : Joindre une copie du certificat Osiris

Frais d'inscriptions : 20€ par voilier

Mode de règlement (à joindre avec la fiche d'inscription) :

Chèque n° Banque Espèces CB

SKIPPER OU PROPRIETAIRE DU BATEAU :

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : / / / / Portable: / / / /

E-mail : @

- J'accepte d'être soumis aux règles de course internationale pour voiliers World Sailing 2017/2020, aux règles de classe et aux règles de jauge concernées, aux prescriptions de la Fédération Française de Voile, aux instructions de course et aux règles pour prévenir les abordages en mer (R.I.P.A.M.).
- Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve, notamment à l'introduction du règlement de course 2017/2020 de World Sailing.
- J'accepte, sans aucune réserve ces règlements et j'ai bien noté, en particulier « DECISION DE COURIR »
- « Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course »
- En outre, je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de décès ou de blessures ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.
- Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation.

A le / /

Signature du skipper



REGATE DES HARENGS 2020
14 ET 15 NOVEMBRE

LISTE D'EQUIPAGE

(ET AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS)

Merci de remplir ce tableau en **MAJUSCULES**

	Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Samedi	Dimanche	N° de licence*	Contrôle Licence (Réservé organisation)
Skipper								
Équipier 2								
Équipier 3								
Équipier 4								
Équipier 5								
Équipier 6								
Équipier 7								
Équipier 8								
Équipier 9								

* LICENCE FFV 2020 « COMPETITION » OU LICENCE FFV2020 + CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS D'UN AN OU LICENCE JOURNALIERE + CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS D'UN AN.

Toute modification de la liste d'équipage ne peut être faite qu'exceptionnellement et sur demande écrite au Président de Comité de course.